

Corvéable et serviable à souhait !

ÇA SUFFIT !



**ÉTABLISSEMENTS FPH DITS « AUTONOMES », PRIVE
NON-LUCRATIF DU SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-
SOCIAL, SERVICES DE SANTÉ ET DE SOINS À DOMICILE**

*Tous uni.e.s pour obtenir des moyens pour un service de san-
té et d'action sociale de qualité !*

LA CGT DIT NON

**À UNE REVALORISATION « SÉCUR » SÉLECTIVE ET
INÉGALITAIRE !!**

Tou-te-s les professionnel-le-s sont totalement investi-e-s depuis plus d'un an pour accueillir et accompagner les résident-e-s, patient-e-s et usagè-re-s dans nos établissements et services de santé et d'action sociale. Nous dénonçons le manque de moyens et de reconnaissance pour nos métiers essentiels à la prise en charge de la santé et sociale de la population. Nous travaillons dans des conditions dégradées au détriment de notre propre santé et vie familiale, nous sommes mal payé-e-s, travaillons toujours plus, sans pouvoir prendre tous nos jours de repos, de congés, temps de formation, enchainant des rythmes de travail infernaux. Nous sommes épuisé-e-s et en colère par les multiples promesses non tenues de ce gouvernement qui ne répond pas à nos légitimes revendications :

Augmenter considérablement nos salaires pour rendre attractifs nos métiers et éviter la fuite de collègues pour d'autres pays qui rémunèrent mieux.

Former, recruter du personnel et améliorer nos conditions de travail pour éviter les démissions de collègues qui se multiplient dans la période car « casés » par la pénibilité du travail.

Ouvrir des lits, des établissements, des services pour assurer l'accès, l'égalité et la qualité de la prise en charge des personnes

Les revalorisations salariales réclamées de longue date par la CGT pour l'ensemble des hospitaliers ont été annoncées en 2020. Pourquoi le Ministère refuse-t-il l'augmentation du point d'indice, gelé depuis 12 ans, qui permettrait la progression des salaires pour toutes et tous? Pourquoi discriminer et exclure la moitié des hospitaliers de ces revalorisations de grilles ?

Sans tenir compte des modalités de changement de grille, sans en détailler les évolutions et conséquences, nombreux sont ceux qui n'en verront jamais la couleur !!!

Pour tous les agents exclu-e-s, l'amertume et la déception sont immenses une fois de plus !

ATTENTION ENFUMAGE !!



Un premier accord a été signé le 11 février 2021 avec la CFDT, FO, la CGT, l'UNSA et la FHF pour une extension du CTI au 1er juin 2021 pour tous les agents des établissements sociaux et médico-sociaux rattachés à un établissement public de santé. ... **Nous constatons qu'à l'heure actuelle rien n'est formalisé, aucun décret sur lequel s'appuyer pour que nos établissements puissent établir les payes bonifiées des 183€.**

Michel LAFORCADE et les Organisations Syndicales signataires ont signé deux accords qui devraient permettre à tous les personnels soignants des établissements et services sociaux et médico-sociaux financés par l'assurance-maladie de bénéficier de la même revalorisation salariale de 183 euros nets par mois.

Mais La CGT craint que les promesses effectuées pour ces professionnels ne soient du même acabit !!

La CGT appelle TOUS les travailleurs de la Santé, de l'Action Sociale, Territoriaux... à se mobiliser le 15 juin 2021 pour obtenir :

- ➔ De réelles revalorisations salariales pour TOUS,
- ➔ Sans allongement de carrières,
- ➔ En tenant compte des spécificités de certaines catégories professionnelles actuellement en lutte.

Le 15 juin 2021, déconfinons notre colère !

Rendez Vous le 15 juin 10h Place de jaude ou nous mettrons en place un stand pour discuter et interpeller les citoyens.

Faire prendre conscience de nos difficultés et de nos revendications au plus grand nombre pour gagner le soutien des usagers d'aujourd'hui et de demain.

**Ensemble nous arriverons à faire entendre nos revendications.
Nous ne lâcherons pas pour le bien être de tous.**